



Rapport sur l'exercice des droits de vote

Rapport sur l'engagement actionnarial

Février 2024

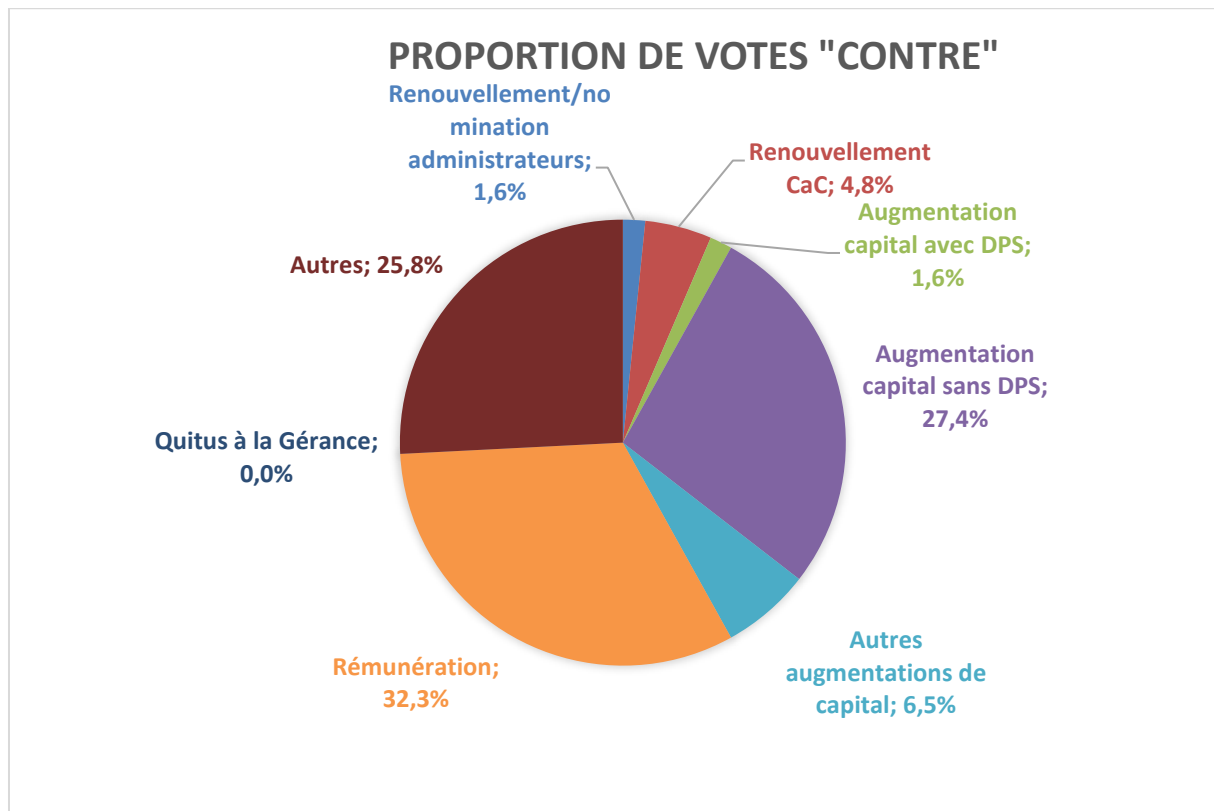
Ce rapport est établi une fois par an, dans les 4 mois de la clôture d'un exercice donné. Il fournit des éléments quantitatifs et des informations synthétiques sur l'exercice des droits de vote durant l'année.

Nous ne votons pas sur l'intégralité des titres détenus au sein des OPC que nous gérons au regard des coûts additionnels que cela représenterait pour nos clients (frais de dépositaires et de conseil de vote), et de la perte d'autonomie et d'engagement dans l'analyse qualitative des résolutions.

Notre périmètre de vote recouvre :

- les sociétés dans lesquelles Uzès Gestion détient plus de 3% du capital.
- les sociétés dont le poids au sein des OPC actions et diversifiés gérés par Uzès Gestion est supérieur ou égal à 2%. Toutefois Uzès Gestion se réserve la possibilité d'exercer ses droits de vote en-dehors des seuils fixés lorsque le Directeur Général de la société de gestion et le gérant du fonds jugent important de se prononcer sur les résolutions proposées. Les droits de vote seront exprimés en priorité pour les sociétés françaises et européennes.

Nous avons voté à 51 Assemblées Générales, soit 882 résolutions dont 62 (7.6%) contres qui se répartissent de la manière suivante :



Nous exerçons nos droits de vote pour les sociétés qui rentrent soit dans les critères du montant de capital d'un émetteur détenu par chaque FCP (aucune participation n'atteint 5% du capital), soit parce que la Direction de la Société de Gestion a jugé opportun d'y participer pour l'intérêt des porteurs de parts des FCP.

Une attention toute particulière a été portée :

- aux opérations en capitale dilutives pour les actionnaires
- aux modifications statutaires du droit des actionnaires
- aux nominations des membres du conseil d'administration ou de surveillance.
- aux éléments de rémunération des dirigeants

En tant qu'investisseur responsable, la prise en compte des enjeux ESG dans l'exercice de nos droits de vote est incontournable dans la mesure où ils influent, au-delà des résultats financiers, sur la performance de long terme. Nous accordons ainsi une importance particulière aux résolutions portant sur les sujets de gouvernance et les problématiques de durabilité.

Par ailleurs, il est important de spécifier qu'en application de sa politique de vote, lors de l'exercice de droits de votes, Uzès Gestion n'a identifié aucune situation de conflit d'intérêts potentiels.



Politique d'engagement

En 2023, nos gérants et analystes ont effectué 164 actions de dialogues avec des entreprises de tous secteurs, au cours desquelles les sujet ESG ont été abordés.

Ces dialogues sont indispensables au développement et à l'intégration de mesures qui répondent aux critères ESG. Ils se sont inscrits cette année dans le contexte particulier de l'entrée en application d'un cadre réglementaire toujours plus exigeant à la fois pour les gérants d'actifs et pour les entreprises elles-mêmes.

En effet, les premiers rapports sur les principales incidences négatives (ou PAI, *Principle Adverse Impact*), définies par le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ont orienté les gérants vers davantage de transparence sur l'impact de leurs décisions d'investissement et ont permis d'alimenter leurs échanges avec les émetteurs.

De leur côté, les entreprises ont été incitées à se préparer à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2024 de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui établit de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier. Un premier reporting est attendu en 2025.

Dans la continuité des initiatives entreprises en 2022, Uzès Gestion a développé ses actions d'engagement ciblées.

Un questionnaire de suivi a été adressé à Voltalia afin de suivre dans la durée les recommandations et axes de progrès précédemment communiqués. Les réponses apportées par la société ont permis de constater un certain nombre de progrès. Nous allons poursuivre en 2024 le dialogue engagé avec Voltalia.

VOLTALIA ENVIRONNEMENT :

Voltalia est engagée dans la production et la vente d'électricité renouvelable, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂. En 2022, elle a produit 3,7 térawattheures d'énergie verte, évitant ainsi 1 436 kilotonnes de CO₂. Nous saluons l'engagement de l'entreprise à définir une stratégie climatique alignée sur les Accords de Paris, visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 2040. Les objectifs de réduction d'émission carbone devraient être validés et communiqués début 2024.

Parallèlement, l'entreprise concentre ses efforts sur l'amélioration de ses scores extra-financiers chez Gaia et Sustainalytics, qui évaluent tous les aspects du développement durable au-delà de la simple notation carbone du CDP.

Société à mission, Voltalia entend se concentrer sur l'atteinte de ses trois grands objectifs sociaux et environnementaux : (i) agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre (ii) contribuer avec les habitants au développement durable des territoires (iii) œuvrer pour la préservation des ressources de la planète.

Nous apprécions les efforts de transparence réalisés sur le sujet des coûts liés au démantèlement et à la réhabilitation des sites après leur exploitation.



SOCIAL :

Nous restons dans l'attente de la méthodologie de calcul du « retour social de l'investissement » des projets, l'entreprise assure être en mesure de nous le fournir en 2024. Par ailleurs, celle-ci développe un « Tableau de Bord de l'Impact Social » qui apporte une vision holistique et globale des divers impacts.

La performance HSE de Voltalia s'est dégradée en 2022, principalement en raison d'un accident grave qui a entraîné une augmentation significative des jours de travail perdus. Cependant, le groupe s'engage à améliorer ses résultats en identifiant et en gérant activement les risques.

GOVERNANCE :

Nous regrettons que l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies ne soit toujours pas une priorité pour le groupe, mais comprenons qu'il souhaite avant tout concentrer ses efforts sur sa stratégie climat.

Nous prenons acte de l'amélioration d'un exercice sur l'autre, de l'amélioration du pourcentage de membres indépendants au sein du conseil d'administration. Voltalia nous rappelle que celui-ci est composé de 7 membres parmi lesquels 3 sont des administrateurs indépendants, portant le pourcentage à 43%. Nous réitérons notre recommandation de donner accès au conseil à des administrateurs indépendants élus par les actionnaires minoritaires.

Une nouvelle action d'engagement a été initiée auprès de la société SOITEC dont plusieurs de nos OPC sont actionnaires.

SOITEC

Le 31 octobre 2023, nous avons adressé un questionnaire ESG à la société. Cette dernière a bien accusé réception de notre demande et s'est engagée à nous communiquer une réponse écrite. Malgré un échange constructif avec les équipes de SOITEC le 6 décembre 2023 suivi de plusieurs relances de notre part, nous demeurons dans l'attente d'une réponse écrite à nos questions.